



Négociation Qualité de Vie au Travail

Le 7 janvier 2020

La CFE-CGC signataire de l'accord Qualité de Vie au Travail

La CFE-CGC vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année : beaucoup de joie, de bonheurs, de projets, une très bonne santé et du bien-être au travail. Pour aider à cela, la CFE-CGC a signé l'accord sur la Qualité de Vie au Travail, qui vous permettra en 2020 de bénéficier des dispositions suivantes :

Le télétravail occasionnel, c'est possible en 2020

- A partir du moment où le télétravail est compatible avec les tâches et les missions incombant à votre métier, vous pouvez bénéficier du télétravail occasionnel, jusqu'à 24 occurrences annuelles sur les raffineries, et 30 pour les salariés des sièges-sociaux. Une occurrence correspondant à une journée ou une demi-journée.
- Simple à mettre en œuvre, au travers de l'outil FIORI, vous effectuez une demande auprès de votre superviseur tout comme pour un Congé Payé ou une RTT. Après acceptation, vous pourrez télé-travailler depuis votre domicile ou tout autre espace privé en France, propice à la réalisation de votre activité.
- De manière exceptionnelle, à votre demande, le plafond d'occurrences pourra éventuellement être dépassé, avec l'approbation de votre superviseur.

La flexibilité dans le travail pour tous les Oetams qui le souhaitent

- Les horaires variables ont été étendus à l'ensemble des Oetams du Groupe en harmonisant les pratiques sur les sites industriels et aux sièges-sociaux. Dès ce mois de janvier, les Oetams ne bénéficiant pas encore des horaires variables, peuvent de façon volontaire, utiliser le dispositif dans FIORI.
- Il est à noter que les Cadres, en matière d'horaires, ont toute la latitude souhaitée dans l'exercice de leur fonction.

Le droit à la déconnexion pour tous

- En dehors de vos horaires de travail habituels, vous êtes invités à vous déconnecter de vos outils de communication à distance mis à disposition par la société. Compte tenu de nos activités industrielles et commerciales, le droit à la déconnexion ne peut pas se traduire aisément par une solution technique consistant à couper les réseaux durant certaines plages horaires. Cependant en dehors des situations d'urgence, la Direction reconnaît que l'usage de la messagerie électronique doit être limité en dehors du temps de travail.

L'amélioration des services aux salariés et du bien-être au travail, c'est possible en 2020

- Afin de vous accompagner et de faciliter les tâches de votre vie au quotidien, la Direction étudiera les propositions que vous ferez pour la mise en place de services tels que des places en crèche d'entreprise, une aide à la recherche de garde d'enfants, une conciergerie, un service de paniers repas, un service de repassage, la livraison de colis, des espaces de convivialité (séances de massage, initiation aux sports, ...), des journées zen, etc...
- Alors n'hésitez pas à fédérer vos propositions pour obtenir le maximum de services dans vos établissements respectifs.

La CFE-CGC au service de tous les salariés
Pour plus d'information, rejoignez-nous sur notre blog
<http://cfe-cgc-exxonmobil.over-blog.com/>